



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



24114985

15 JUL. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0461 504 125**

Nom

(en entier) : **Coeur de ville**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 20 juin 2024, il résulte que la décision suivante a été prise :

Première résolution – Renouvellement du mandat du commissaire.

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023, soit le 02/06/2023, l'assemblée décide de reconduire rétroactivement le mandat de la SRL EY Réviseurs d'entreprise, située Liège Office Centre, Rue des Guillemins, 129, bte 3 à 4000 Liège pour un terme de 3 ans. Le mandat du commissaire viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2026. Les émoluments du commissaire pour la mission de contrôle de l'année 2023 jusqu'à l'année 2025 s'élèvent à 5.300,00 € pour 2023 et seront indexés annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation.

Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Michel CLAES, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:8 § 1er du code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

SRL Smapic
Représentée par Aubry Lefebvre
Administrateur

Monsieur Edouard Herintckx
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2024 - Annexes du Moniteur belge